

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RESERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Janvier 1875.

## Assemblée nationale.

Séance du 22 janvier 1875.

Les ministres démissionnaires sont au banc du gouvernement.

M. Thiers assiste à la séance.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation des pouvoirs publics.

M. le vicomte de Meaux. — Je monte à la tribune après un orateur qui sait parler comme il a su se battre : avec cœur et énergie. Ce qu'il redoute, je le redoute comme lui, sans aboutir aux mêmes conclusions.

Nos principes sont les mêmes ; ce qu'il a dit de la République qui nous menace de l'envahissement de la démagogie (Murmures à gauche), je l'approuve comme j'approuve tout ce qu'il a dit de l'empire, et c'est pour cela que je demande à mes amis de voter la loi qui nous protégera contre ces deux périls.

Si, au 20 novembre, la monarchie avait été rétablie, nous n'aurions pas eu besoin de recourir à la prorogation des pouvoirs du maréchal. Malgré l'exemple donné par les membres de la première famille française, il a fallu ajourner nos espérances monarchiques, il a fallu recourir à ce gouvernement capable d'assurer le présent en réservant l'avenir.

C'est le pays qui vous demande, au nom du patriotisme, de lui donner un gouvernement défini. Cette Assemblée a fait de grandes choses, elle a fait l'ordre dans l'administration, partout et à la gauche) malgré vous (Murmures) ; le pouvoir dans vos mains eût abouti à la ruine, à la banqueroute des honnêtes gens (Rumeurs et bruits).

L'orateur attaque M. Thiers en citant quelques-unes de ses paroles.

— Je viens vous demander aujourd'hui, dit-il, de terminer votre œuvre du 20 novembre, et de la définir.

Accordez au chef du pouvoir le droit de dissolution qui lui est nécessaire ; accordez-lui les pouvoirs que lui concède la loi que nous vous proposons.

Je bénis la fortune de mon pays qui a placé à notre tête un glorieux soldat, et je vous demande de l'y maintenir pour notre sécurité.

M. Lucien Brun. — Je vous assure qu'aucun de mes collègues n'a été surpris de m'entendre demander la parole, et M. de Ventavon a cité ces paroles de moi : Nous sommes gens d'honneur qui ne reprenons pas ce que nous avons donné.

Et cependant nous ne pouvons voter la loi qui vous est proposée. Nous connaissons le sentiment de nos amis, ils connaissent les nôtres, et après le vote, nous nous retrouverons la main dans la main (Interruption).

Personne ne s'est mépris sur le sens de notre vote, le 20 novembre : M. J. Simon le constatait ; nos adversaires n'avaient pas de doute, nos amis ne pouvaient en avoir. M. de Broglie disait, dans la séance de nuit : « L'Assemblée jugera que l'état des partis ne permet pas l'organisation d'autres pouvoirs que ceux du maréchal. »

Mes déclarations ont toujours été d'accord avec la pensée première qui nous a guidés.

Je dis donc que, dans notre pensée, le vote du 20

novembre signifiait prorogation des pouvoirs du maréchal, mais jamais nous n'avons eu la pensée de fermer la porte à la monarchie. Il ne peut y avoir eu de doute, et l'on n'a pas le droit de dire que nous avons pris des engagements que nous n'avons pas pris (Mouvement).

Depuis cette loi du 20 novembre, que s'est-il passé ? Par je ne sais quelles circonstances, elle a dévié de son véritable but. Ceux qui avaient voté contre, s'en sont emparés, s'y sont installés, en ont fait leur propriété (Bruyante interruption à gauche).

A gauche : Nous nous placions sur le nouveau terrain légal.

Qu'est-il alors arrivé ? Où nous avons dit : prorogation des pouvoirs, on a dit : septennat ; là où nous avions vu un moyen, nous trouvons une barrière (Bruyants applaudissements ironiques à gauche).

Il ne nous convient pas, au nom de l'honneur, de prêter les mains au changement des interprétations de cette loi (Bruit et rumeurs).

Nous restons fidèles à nos engagements, à ce que nous avons dit en prêtant les mains à la prorogation, en refusant notre vote à l'organisation qu'on vous demande.

Avec l'interpellation que vous donnez à la loi du 20 novembre, vous êtes amenés à poser cette question redoutable : Si l'Assemblée se trouvait aujourd'hui en face du maréchal, que ferait-elle ? Mais je ne veux pas poser cette question.

Moi, je vous demande de ne pas continuer une discussion qui ne saurait aboutir, et attaquerait l'union dans cette Assemblée (Rumeurs).

S'il y a un danger, c'est dans la seconde lecture, à laquelle vous voulez passer.

Je vous en supplie, messieurs, ne passez pas à une seconde discussion du projet Ventavon ; contentons-nous de discuter les lois sur la presse depuis longtemps annoncées, et les autres lois qui ont pour but de donner au maréchal les moyens de maintenir l'ordre.

M. le duc de Broglie monte à la tribune. (Mouvement.) L'orateur ne vient pas aborder le fond du débat. Il vient seulement dissiper les appréhensions que pourraient faire naître les paroles du préopinant en ce qui concerne les sentiments d'honneur qui animent les partisans du projet de loi, ainsi que les conditions de sécurité que l'adoption de ce projet assurerait au pays. Un point qui doit être mis au-dessus de toute contestation, c'est l'irrévocabilité pour une période de sept ans des pouvoirs dont le maréchal est investi. Nul n'a le droit d'élever un doute ni de formuler une protestation à cet égard. Quant aux engagements pris de voter les lois constitutionnelles, M. le duc de Broglie espère encore que l'on trouvera en seconde lecture un terrain de conciliation. M. le duc de Broglie conclut en adjurant l'Assemblée de ne pas céder aux instances de ceux qui lui conseillent de ne point passer à la seconde lecture du projet.

MM. Du Temple et Béranger se présentent à la tribune.

— La clôture !

M. Raoul Duval parle contre la clôture. L'orateur ne comprendrait pas que, dans un débat aussi grave, l'on fermât la bouche à un orateur dont on craint peut-être les arguments. Tout n'a pas été dit dans cette discussion. Il importe notamment que le débat soit éclairé sur tous les points. L'orateur rappelle, à ce propos, qu'il demanda le 20 novembre, au duc de Broglie, vice-président du conseil, si, oui ou non, la loi nouvelle devait assurer sept ans de pouvoir incontesté au maréchal. Le duc de Broglie ne s'est pas expliqué alors avec toute la sincérité dont il faisait parade tout à l'heure. (Bruyants applaudissements à gauche.)

M. d'Audiffret-Pasquier, président, invite l'orateur à retirer cette parole. Il n'est pas admissible, en effet, que la sincérité d'un collègue puisse être mise en doute.

M. Raoul Duval. — Si M. le duc de Broglie, vice-président du conseil, n'a pas manqué de sincérité, il a du moins manqué de lucidité. (Nouveaux et bruyants applaudissements à gauche.) Je prie donc l'Assemblée de ne pas prononcer la clôture du débat.

La clôture, mise aux voix, n'est pas ordonnée. (Applaudissements à gauche.)

M. Du Temple repousse le projet Ventavon. Le duc de Broglie, en nous faisant voter la loi du 20 novembre, a usé d'un procédé peu généreux. M. le duc Decazes a fait ici des promesses solennelles, quinze jours après il y a manqué.

Plusieurs voix. — A l'ordre ! à l'ordre !

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, vice-président. — Je vous engage à retirer votre parole ; sinon je vous rappelle à l'ordre.

M. le général Du Temple. — Je ne puis la retirer. Je crois me connaître en loyauté. Je crois à la loyauté de notre roi légitime ; je ne crois pas à la loyauté du pouvoir du 20 novembre.

M. le président. — J'invite l'orateur à veiller sur ses expressions, autrement je me verrais forcé de le rappeler une seconde fois à l'ordre.

M. le général Du Temple. — Je crois à la justice de Dieu, je ne crois pas à la justice des hommes. (Rumeurs et mouvements sur tous les bancs.) On va peut-être encore me rappeler à l'ordre, mais je dirai toute ma pensée. Quand un pouvoir va de droite à gauche, comme celui du maréchal, il risque fort de rester entre deux selles. Je n'ai pas voté le septennat, et certainement je ne voterai pas les lois constitutionnelles.

M. le général de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur.

Je viens vous faire connaître la pensée du gouvernement. M. Lucien Brun a dit qu'il n'y avait pas de ministère pour défendre la loi en discussion. Il y a, messieurs, un ministère qui s'est retiré respectueusement devant un vote de l'Assemblée, mais qui a promis de rester à son poste jusqu'à ce que le maréchal ait pu en former un autre. Ce ministère saura accomplir jusqu'au bout la mission qu'il a acceptée, quelque pénible qu'elle soit. Il saura en porter toute la responsabilité. (Mouvement.)

Vous vous rappelez les engagements que vous avez pris envers le maréchal. Ces engagements sont inscrits dans la loi du 20 novembre. Vous ne pouvez manquer de résoudre tous ces problèmes constitutionnels qui se dressent devant vous. Ces engagements sont précis et solennels. C'est pourquoi je demande à l'Assemblée de passer à une deuxième lecture.

M. Jules Favre, dans un très-long discours, attaque la monarchie et les royalistes. De quel droit, s'écrie-t-il, ceux qui ont fait la loi du 20 novembre essaient-ils de mettre en question les dispositions de cette loi ? Une telle attitude équivaut à une rupture avec le maréchal-président de la République.

Il fait ensuite l'éloge de la République et du 4 septembre. Il demande enfin la République définitive, et dit qu'il votera la seconde lecture du projet Ventavon, tout en demandant et espérant l'adoption d'un projet meilleur.

M. Baragnon dit que beaucoup de députés conservateurs devant voter la seconde lecture du projet Ventavon, comme M. J. Favre le fera, et comme le gouvernement l'a demandé, il doit protester contre le langage de M. Jules Favre. L'Assemblée n'a aucun engagement vis-à-vis de la République définitive, mais seulement vis-à-vis du maréchal. Aussi M. Baragnon ne votera pas la République dé-

finitive avec M. Jules Favre ; et il proteste contre les paroles de désunion et de discorde prononcées par M. Jules Favre.

M. Bocher, président du centre droit, signale les déclarations républicaines de M. J. Favre, qui se produisent au lendemain du 21 janvier, sur la mort de Louis XVI. (Applaudissements prolongés à droite et au centre droit. — Bruit à gauche.)

M. d'Audiffret-Pasquier, président, invite MM. les députés à ne pas se rapprocher de la tribune, comme ils le font.

M. Bocher, continuant, dit que la République a trois fois abouti à l'anarchie et au despotisme ; qu'elle est fille de la violence et de la sédition.

La clôture est prononcée. L'Assemblée passe à la seconde lecture par 557 voix contre 146.

Sur la proposition de M. Lestourgie, la Chambre décide que l'enquête sur le 4 septembre sera à l'ordre du jour immédiatement après les lois constitutionnelles.

MM. Gambetta et Ferry proposent que la loi sur le Sénat soit ajournée après la deuxième lecture du projet Ventavon. Cette proposition est repoussée, et la loi sur le Sénat est maintenue en tête de l'ordre du jour.

L'Assemblée s'ajourne à lundi.

La séance est levée à 8 heures.

## Chronique générale.

Des membres très-influents du centre gauche ont émis l'opinion que le maréchal ne s'opposerait jamais à un vote par lequel l'Assemblée consacrerait une nouvelle forme de gouvernement.

On dit que l'urgence sera demandée de nouveau dès le début de la deuxième délibération du projet Ventavon.

Voici le passage principal de la profession de foi de M. Valentin, candidat républicain du département de Seine-et-Oise, qui sera affichée :

« L'Assemblée nationale a confié pour sept années le pouvoir à M. le maréchal de Mac-Mahon.

» Il faut aujourd'hui, dans l'intérêt du pays et pour sa sécurité, que le mode de transmission de cette magistrature suprême soit définitivement réglé, de telle façon que le chef de l'Etat soit, comme on l'a dit si justement, non pas le Président d'une République de sept ans, mais pour sept ans le Président de la République.

» Il faut donc que cette magistrature soit entourée d'institutions propres à la sauvegarder contre les entreprises des factions et de celle en particulier qu'un vote solennel des représentants de la nation a flétrie en décrétant la déchéance de la dynastie des Bonaparte. »

On dit, à propos de l'élection de Seine-et-Oise, que le duc de Padoue hésite aujourd'hui à affronter la lutte électorale, et qu'il céderait volontiers sa place à M. le duc de Wagram.

On ajoute encore que les comités républicains ne sont pas bien d'accord sur la candidature de M. Valentin.

Il est sérieusement question de supprimer le grade d'officier de santé.

Désormais, nul ne sera admis à prendre d'inscription aux différentes Facultés de médecine qu'après justification des diplômes de bacheliers ès-lettres et de bacheliers ès-sciences restreints. Cette mesure est vivement réclamée par la presque unanimité des professeurs en médecine de France. Du reste, certaines écoles ont rendu l'obtention des diplômes d'officier de santé fort difficile, en se montrant d'une exigence inouïe avec les candidats.

Il est bien entendu que la nouvelle mesure n'aura aucun effet rétroactif et que les officiers de santé actuellement en exercice continueront leurs fonctions dans les départements où ils sont autorisés à s'établir.

\*\*\*

Nous apprenons que le roi Alphonse XII vient de conférer la Toison-d'Or au maréchal de Mac-Mahon et au duc de Mouchy. M. le duc Decazes est nommé grand-croix de Carlos III.

A propos de la nomination du duc de Mouchy, nous donnerons le détail suivant qui rectifie les versions fantaisistes de quelques journaux.

Le jour de l'inauguration du nouvel Opéra, le roi Alphonse XII dînait chez M<sup>me</sup> la duchesse de Mouchy. Au dessert, le duc de Mouchy, qui compte parmi ses aïeux un chevalier de la Toison-d'Or, un de Noailles, voulut rendre au roi, selon l'usage, les insignes du dignitaire défunt et lui présenter le collier qu'avait porté le duc de Noailles. Alphonse XII, se levant aussitôt :

« Gardez, dit-il, ces insignes, Monsieur le duc ; elles ne sauraient être en meilleures mains. »

\*\*\*

D'après une lettre de Dresde, un camp allemand serait établi au printemps sur la rive gauche du Rhin, et la Prusse s'occuperait de préparatifs maritimes tels, qu'il y a lieu de préter à M. de Moltke l'intention de jeter une armée de débarquement sur un rivage quelconque.

\*\*\*

S'il faut en croire le correspondant berlinois du *Times*, l'affaire du *Gustave* est arrangée. Le gouvernement de Madrid indemniserait les armateurs du brick, et, de plus, il contraindrait les carlistes à payer une amende à la Prusse. Au cas où ces derniers mettraient leur mauvaise volonté ordinaire à se laisser contraindre, des vaisseaux de guerre allemands, déjà prêts à cet effet, iraient immédiatement prêter leur concours à la marine alphonstiste.

On le voit, si les renseignements du journal anglais sont exacts, don Alphonse inaugure la politique extérieure de son règne par un de ces traits qui restent dans l'histoire et sur le cœur des peuples outragés par leurs gouvernants.

## Etranger.

A peine la Porte a-t-elle surmonté une des difficultés qui menacent son existence qu'une autre surgit aussitôt. Dernièrement il s'agissait des Principautés danubiennes. Aujourd'hui l'éternelle question d'Orient remonte à la surface sous la forme d'un conflit turco-monténégrin. On sait quelle est la cause de la querelle. Un certain nombre de mahométans et de chrétiens sont tués dans une rixe. Les Turcs ont été jugés et condamnés à mort. La Porte demanda qu'il en fût fait autant à l'égard des Monténégrins. Le prince de Monténégro se déclara prêt à punir les coupables ; mais la Porte exige qu'ils soient jugés sur le sol turc par un tribunal ottoman.

Le Monténégro considère cette exigence comme une atteinte à l'indépendance de la principauté. L'aide des puissances protectrices du petit Etat a été réclamée, et voilà les relations entre l'empire ottoman et les puissances chrétiennes remises en question une fois de plus. Le Monténégro, en réalité, intéresse seul les puissances qui, soit par conviction, soit par intérêt, sont hostiles à la Turquie. Jamais la petite population monténégrine n'a été soumise par les Turcs, qui, depuis la fin du quatorzième siècle, ont essayé vainement de réduire les braves montagnards,

Attaqués continuellement par les troupes de la Porte, les Monténégrins se sont mis, il y a un siècle et demi, sous la protection de la Russie. Depuis cette époque, presque toutes les complications en

Orient sont sorties de la Montagne-Noire. Si la Porte veut réprimer des troubles à la force armée, la Russie et l'Autriche, appelées à grands cris par les Monténégrins, interviennent, et un compromis rétablit les choses dans l'état où elles se trouvaient précédemment.

Telle est l'histoire de presque toutes les collisions qui ont éclaté dans les temps modernes entre la Turquie et le Monténégro. Il n'y a pas de raison pour croire que les choses prennent une autre tournure aujourd'hui. Le *Telegraph* est persuadé que, dans le cas présent, l'Autriche fera tous ses efforts pour prévenir une collision qui pourrait provoquer un soulèvement dans toutes les provinces turques de l'Europe. Mais la mesure dans laquelle ces efforts seront efficaces dépend, dit-il, de l'attitude de la Russie. Il faut, à son avis, chercher la solution de la difficulté monténégrine sur les rives de la Néva, et non dans les montagnes du prince Nicolas.

## LES IDÉES DE DON CARLOS.

Un correspondant du *New-York Herald* raconte une conversation avec don Carlos. On ne la lira pas sans intérêt.

Bayonne, 44 janvier.

J'ai trouvé don Carlos en très-bonne humeur. Il venait de retourner à Durango, après une tournée de quinze jours dans le Guipuzcoa et la Biscaye, où il avait trouvé partout, et plus spécialement depuis le pronunciamiento en faveur de don Alfonso, la réception la plus enthousiaste de la part des habitants. Il avait été constamment accueilli aux cris de : « Viva Carlos septimol ! » « Viva el rey ! » « Abajo don Alfonso ! » Au moment où j'ai été introduit auprès de lui, il venait probablement de recevoir l'*Almanach de Gotha*, car il le parcourait et paraissait beaucoup s'en amuser. Il m'a demandé si je l'avais vu et, sur ma réponse négative, il m'a indiqué la page 576, où j'ai lu, sous la rubrique Espagne (République) : « Le gouvernement du maréchal Serrano, duc de la Torre, a été reconnu par les grandes puissances d'Europe, à la suite de l'initiative prise par l'empire allemand, au mois d'août 1874. »

— L'*Almanach de Gotha* devient facétieux en vieillissant, lui fis-je observer.

— Oui, répondit-il, pour ne pas dire satirique. Les diplomates européens éprouveront un vif plaisir en se référant à cette page, dans le courant de 1875. Je ne doute pas que les diplomates d'Allemagne, de France, et surtout d'Angleterre, n'attachent cette feuille et ne l'attachent au-dessus de leurs bureaux, pour se rappeler, pendant cette année qui commence, leur grande habileté et leur prévoyance. Quelle satire sur la diplomatie moderne ! Cela leur apprendra peut-être à ne plus se mêler désormais des affaires de l'Espagne, et nous permettra d'arranger nos petits différends entre nous.

Ensuite la conversation s'engagea naturellement sur le grand événement du jour : le pronunciamiento en faveur de don Alfonso, et il me demanda ce que j'en pensais. J'ai répondu que ce fait changeait considérablement la situation politique des affaires, et que, autant que je pouvais en juger, le changement lui serait défavorable.

— Vous êtes dans l'erreur, répondit-il, au contraire, il est plutôt favorable que défavorable. Jusqu'ici nos ennemis étaient unis et nous présentaient un front solide ; aujourd'hui, nous les verrons divisés. Les révolutionnaires, reconnaissant l'impossibilité de nous résister sous le drapeau de la révolution, se sont enfin décidés à se réfugier sous le drapeau de la monarchie comme leur dernière et unique ressource. Ce n'est qu'un piège, qu'un leurre dans lequel ils espèrent attirer le peuple ; mais ce sera tout aussi inutile que tout ce qu'ils ont fait jusqu'ici pour arrêter notre progrès. Le peuple espagnol, qui n'aspire qu'au retour de son roi légitime, ne se laissera pas si facilement tromper. Naturellement, je regrette que mon pauvre petit cousin don Alphonse, que je respecte et que j'aime beaucoup, ait consenti à devenir un instrument entre les mains de ces mêmes hommes qui avaient trahi, calomnié, insulté et vilipendé sa mère de la manière la plus grossière et la plus outrageante.

Un prince peut oublier les offenses qu'on lui a fait subir ; mais il est difficile de comprendre comment il peut pardonner les insultes faites à sa mère. Je regrette également qu'il ait consenti à devenir le chef d'une entreprise dirigée contre moi, chef de sa fa-

mille, et cela pour commettre une grande injustice. Mais je ne puis l'empêcher. J'ai été le premier sur le champ de bataille. Je suis à la tête d'une armée victorieuse et bien disciplinée, dont je ne puis oublier le dévouement, le courage, l'abnégation et l'énergie dans les épreuves les plus difficiles. Je ne saurais oublier le sang versé pour ma cause, et je ne saurais admettre que ce sang fût compté pour rien, simplement parce que mes adversaires, reconnaissant que ma puissance augmente chaque jour, espèrent, comme dernière ressource, entraver mes progrès vers le trône en y plaçant mon petit-cousin. Notre lutte contre son gouvernement doit être poursuivie, comme elle l'était contre celui de Serrano.

— Ne le considérez-vous pas comme un adversaire plus redoutable que Serrano ? lui demandai-je.

— Je ne le considère pas du tout comme un adversaire, répondit-il, ce sont les hommes qui, cachés derrière lui, se servent de lui comme d'un bouclier qui sont mes adversaires. Et ce sont ces mêmes hommes que j'ai toujours combattus. J'ai devant moi précisément les mêmes ennemis qu'auparavant, c'est pourquoi je ne considère pas la situation politique comme étant matériellement changée. Je considère cette tentative d'établir don Alphonse simplement comme une sorte d'hommage rendu à moi-même, ainsi qu'aux aspirations monarchiques du peuple espagnol. Il est membre de ma famille, et les révolutionnaires trouvant que la monarchie légitime est inévitable, lui opposent comme dernière et unique ressource la monarchie illégitime. Cette tentative restera infructueuse, car lorsque les deux partis seront mis en présence, le plus faible devra nécessairement céder, et il ne peut y avoir de doute sur le résultat.

Je lui demandai si, en parlant des révolutionnaires, il faisait plus particulièrement allusion aux républicains.

— Non, dit-il, les révolutionnaires en Espagne sont bien différents des révolutionnaires dans les autres pays. A vrai dire, ils ne forment qu'une classe très-peu nombreuse. Contrairement aux révolutionnaires de France, ils ne se recrutent pas parmi les classes laborieuses, les artisans, le peuple en un mot. Dans toute l'histoire de l'Espagne, on ne trouve pas que le peuple se soit jamais révolté ; le peuple n'a jamais renversé ni trône ni gouvernement. Ce fut toujours l'armée. Mais l'armée, à cause de sa discipline, contenue par la crainte des punitions en cas de désobéissance, devient un instrument entre les mains d'un petit nombre d'hommes, ses généraux. Voilà les hommes qui se sont toujours soulevés contre le pouvoir souverain ; voilà les hommes qui ont toujours forcé l'armée à faire des pronunciamientos. Une poignée d'individus pervers, incapables, dépourvus de conscience comme de patriotisme, ont plongé le pays dans le déplorable état actuel. Avec l'armée qu'ils commandaient pour défendre le pays contre l'étranger, et non pour le jeter dans une guerre civile, ils se sont emparés par surprise et trahison des symboles du gouvernement que le peuple avait appris à respecter, et se sont servis des forces dont ce pouvoir dispose et du concours de l'armée pour asservir et enchaîner le peuple. — Conspireurs par instinct, ils conspirent pour renverser le gouvernement existant, quel qu'il soit, et, quand ils ont réussi dans leur fatale entreprise, ils commencent à conspirer l'un contre l'autre. Dans les sept dernières années, ils ont renversé successivement quatre gouvernements qu'ils avaient créés de leurs propres mains. Peut-on supposer qu'ils feront une exception en faveur de don Alphonse ?

Dans ces derniers mois, ils paraissent avoir fait trêve entre eux dans l'espoir de pouvoir m'écraser, moi, leur ennemi commun. Mais aujourd'hui que quelques-uns d'entre eux ayant réussi à duper les autres et à proclamer ainsi don Alphonse, la guerre de conspiration, de mines, de contre-mines, recommencera avec plus d'acharnement que jamais. Le nouveau gouvernement se trouvera attaqué de tous les côtés.

Les trois quarts des hommes aujourd'hui au pouvoir sont les mêmes qui ont aidé à renverser Isabelle, qui l'ont insultée et outragée de la manière la plus vile et la plus infâme, qui ont même été jusqu'à médire de la naissance de don Alfonso. Ces hommes savent quel traitement ils peuvent attendre du fils d'Isabelle, et ils comploteront contre lui ; vous les verrez se serrant près de lui ; le louant, rampant devant lui, baisant sa

main ; faisant en même temps tout ce qui est en leur pouvoir pour le renverser et trahir son gouvernement, comme ils ont trahi les précédents. Il aura non-seulement à compter avec moi, mais avec ces mêmes hommes qui l'ont placé au pouvoir et qui ne l'ont placé que parce qu'ils le supposent la barrière la plus formidable qu'ils puissent trouver pour opposer à ma marche.

J'en appelle à tout esprit candide. « Un gouvernement ainsi placé peut-il offrir des garanties sérieuses de stabilité ? Jose même aller jusqu'à prédire qu'avant trois mois le trône d'Alfonso sera ébranlé. »

A ma demande, si don Alfonso ne pourrait pas trouver des fonds pour continuer la guerre là où Serrano n'avait pu en avoir, il répondit que Serrano avait toujours été capable de trouver de l'argent.

— Serrano, dit-il, ne manqua jamais de fonds ; si la guerre eût été une simple question d'argent, Serrano l'eût résolue. Il est même possible que le crédit d'Alfonso soit plus grand que celui de Serrano, mais cela ne sera pas. Ce dont ils ont réellement besoin, c'est de l'union, et cette union, ils ne l'auront jamais. Il y a encore autre chose à considérer. Il est vrai que nous n'avons pas eu beaucoup d'argent, mais peu nous suffit. Ayant été élevé dans la dure école de la pauvreté et dans l'économie, un franc pour nous en vaut dix à nos ennemis, et ceci est un fait dont doivent se souvenir les capitalistes qui avancent des fonds au gouvernement de Madrid. Je serais curieux de savoir que sont devenus les vingt millions que Serrano avait obtenus avant sa chute.

— Je suis d'avis, dis-je, que si Serrano avait attaqué Estella et eût été repoussé, comme cela a eu lieu à Abarzuza, il n'aurait pu recommencer et vous eussiez été à Madrid un mois après. Mais le cas n'est-il pas bien différent avec don Alfonso ? Ne peut-il pas recommencer vingt fois battu ? Supposons qu'il ne puisse s'emparer d'Estella, supposition pour moi assez probable, ne peut-il se maintenir sur la défensive ; ne peut-il vous acculer dans les quatre provinces, vous y maintenir des mois entiers jusqu'à ce que le peuple en soit fatigué, l'armée mécontente et le pays épuisé ? Cela n'aboutira-t-il pas à une question de patience où les chances peseraient du côté du plus fort ? Il est vrai que Serrano a dû prendre l'offensive ou choir parce que son titre au pouvoir s'appuyait justement sur la croyance que lui seul pouvait écraser les carlistes. Mais don Alfonso n'a-t-il pas un tout autre titre au pouvoir ? Ne lui suffira-t-il pas de vous tenir en échec et de vous laisser ?

— Je ne crois pas que le nouveau gouvernement, une fois battu, puisse continuellement recommencer la lutte, par la raison que d'autres ennemis naîtront à part les carlistes. Il sera, comme je l'ai déjà expliqué, sapé, miné et trahi par ceux-là mêmes qui l'ont érigé. Quant à nous cerner, nous acculer, et simplement de nous épuiser, cela ne se peut. Voilà déjà deux ans que dure la guerre et le pays ne donne aucun signe d'épuisement ni de mécontentement. Les provisions coûtent moins au nord de l'Ebre que du côté sud. Le pays produit sans effort ni interruption de quoi nourrir l'armée. En dépit de tout ce qui a été avancé, le peuple ne témoigne aucun signe de mécontentement ; vous-même pourrez en juger. Le nouveau gouvernement sentira tout comme l'ancien la nécessité de l'offensive. Le pays ne pourra supporter longtemps dans l'oisiveté l'énorme armée présente, la charge deviendrait bientôt trop écrasante. Le peuple veut la paix, et en son for intérieur ne m'est pas hostile ; tandis que celui des provinces montagnardes robustes et aguerris, aime la guerre et y trouve plaisir.

D'ailleurs, si nos ennemis ne prennent pas l'offensive, nous renouvellerons l'attaque sur Bilbao et Irun. Nous nous emparerons de Hernani, et si Pampelune n'est pas bientôt secouru, la ville tombera. Nous ravagerons la Castille et les Asturies. Ils seront forcés de nous attaquer dans des positions de notre choix, positions inexpugnables et contre lesquelles ils se briseront en vain. Notez bien que le peuple espagnol est carliste au fond, et s'il lui était possible de se débarrasser de l'étreinte de la tyrannie militaire qui l'étouffe et secouer le despotisme de la poignée d'aventuriers qui a usurpé le gouvernement, il m'ouvrirait les bras. Naturellement, nos ennemis vont maintenant essayer de corrompre mes généraux afin de concilier le peuple. Ils vont promettre aux provinces leurs *fueros* et mettre en avant toutes les promesses et les corruptions

possibles pour ébranler leur fidélité; mais je n'appréhende aucun danger de l'emploi de ces moyens. Vous avez dû vous-même remarquer l'indifférence avec laquelle le peuple a reçu la nouvelle du prononciamiento en faveur de don Alfonso; pour lui il n'existe aucune différence entre don Alfonso et Serrano.

Je demandai à Sa Majesté de quel côté, selon lui, pencherait l'influence du Pape et du haut clergé.

— Sans aucun doute, du côté du nouveau gouvernement, répondit-il; Sa Sainteté reconnaîtra le nouveau gouvernement, tout comme il a reconnu celui de Napoléon et comme il me reconnaîtrait si j'arrivais au pouvoir, comme il reconnaîtrait tout autre gouvernement de *facto*. Le Pape n'a d'intérêts en vue que ceux de l'Eglise, et de simples considérations politiques ne sont pour lui que d'une importance secondaire.

— Tout considéré, Sire, dis-je, vous ne paraissez pas craindre beaucoup les conséquences du changement de gouvernement à Madrid.

— Oh! mon Dieu! depuis que je suis en campagne, j'ai vu trois gouvernements s'écrouler devant moi: la monarchie d'Amérique, la République de Castelar et la dictature du maréchal Serrano. Il n'y a donc aucune raison pour que j'aie lieu d'en craindre une quatrième. J'y suis aujourd'hui habitué. La légitimité est un rocher contre lequel ne peuvent rien ces gouvernements éphémères et contre lequel viendront en vain se briser les vagues de la révolution.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier, après une journée pluvieuse et agitée, le ciel s'est couvert de gros nuages chargés d'électricité. Dans la soirée, on a entendu le tonnerre, et, de 6 heures à 9 heures, les éclairs se succédaient presque sans interruption, du nord-est au nord-ouest.

Pendant la nuit, une tempête d'une très-grande violence s'est élevée et a dû causer des dégâts dans les campagnes.

Le maximum de la crue a été observé samedi soir, vers 9 heures. La Loire s'est élevée à 4<sup>m</sup> 25 à Saumur; elle ne marque plus, aujourd'hui lundi, à 4 heures, que 3<sup>m</sup> 50; mais, d'après une dépêche de samedi, une nouvelle crue s'est manifestée dans le Cher. On présumait que le maximum serait de 2<sup>m</sup> 70 à Noyers et qu'il aurait lieu dans la matinée d'aujourd'hui 25 janvier.

Cette recrudescence élèvera peu l'état actuel de la Loire au-dessous de Tours.

### ELECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE.

#### 2<sup>e</sup> Tour de scrutin.

Ont été nommés :

Président : M. Thoreau (Ernest).

Juges : MM. Eugène Lambert et Charles Jagot.

Juges suppléants : MM. Frugier aîné et Regnard (Prosper).

### CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES.

MM. Charbonneau (Constant).

Jagot (Charles).

Loiseleur (Eugène).

Rattier (Emile).

### INSTRUCTION PRIMAIRE.

Voici, pour l'arrondissement de Saumur, la liste des élèves des écoles qui ont obtenu le certificat d'études primaires en 1874 :

Saumur. — Gabillé, Garreau, Goyon, Guérin, Leroy, Vincent.

Allonnes. — Biot, David, Perrochon.

Bagneux. — Delaunay, Maillet.

Brain-sur-Allonnes. — Méchine, Renou, Rousse.

Concourson. — Guyonneau.

Chenebutte-les-Tuffeaux. — Beauvais, Langlois.

Coudray-Macouard. — Mahé, Rocher, Proust.

Dampierre. — Couléon, Masson.

Fontevrault. — Bâcher, Boutault, Moreau, Suzeau, Cochenille.

Gennes. — Bourgeois, Fréneau, Haquet, Vaudel.

Grézillé. — Bonvalet, Guibert, Hubault, Moreau.

Martigné-Briand. — Dureau, Gautier, Rabouin.

Montreuil-Bellay. — Ambrois, Bon, Hénauld, Joulain, Petit, Touché.

Puy-Notre-Dame. — Alexandre, Malagré, Robin, Tellier.

Saint-Cyr-en-Bourg. — Roger, Savary.

Saint-Clément-des-Lévées. — Delaunay, Landais, Levêque.

Saint-Lambert-des-Lévées. — Baudouin Mornas.

Saint-Martin-de-la-Place. — Baudouin, André, Baudouin Louis, Gasté.

Les Rosiers. — Boussin, Legoudier, Oger, Vigneau.

La Salle-de-Vihiers. — Cailleaud, Cherbouin, Grimault.

Soulanger. — Desnavres, Vastin.

Tigné. — Aubin, Lemardelay, Renault, Richou.

Trèves-Cunault. — Mithouard.

Varrains. — Piau, Pimot.

Varennes. — Girault, Mignou, Robin.

Vihiers. — Chailloux, Cathelineau, Monnier, Rabier, Reveillère.

Verchers. — Bazile, Chevallier, Girard, Pannier.

Ce soir, pour la représentation de *Martha*, le théâtre de Saumur ouvrira ses portes au public pour la 400<sup>e</sup> fois depuis son ouverture, le 5 avril 1866.

La 100<sup>e</sup> représentation eut lieu le 3 février 1868; la 200<sup>e</sup>, le 10 janvier 1870; la 300<sup>e</sup>, le 3 février 1873.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets :

« Monsieur le préfet,

» Je suis informé que, dans un certain nombre de localités, la maison d'école se trouve trop souvent rapprochée d'établissements tels que cafés, cabarets, auberges, etc.; il en résulte des inconvénients sérieux au point de vue moral et au point de vue scolaire. Les élèves qui fréquentent l'école n'y trouvent pas la tranquillité nécessaire aux études.

» A différentes reprises, mes prédécesseurs ont appelé sur ce point l'attention de l'administration préfectorale; mais leurs instructions paraissant tombées dans l'oubli, je tiens à les replacer sous vos yeux.

» Dans quelques villes, dit la circulaire du 24 décembre 1850, on ne fait nulle attention au voisinage des écoles, et on expose ainsi les enfants à recevoir des impressions, soit morales, soit physiques, aussi contraires à leurs mœurs qu'à leur santé. Aucun de ces détails n'est à dédaigner pour tout homme qui connaît et qui aime l'enfance.

» La maison d'école doit être isolée de toute habitation bruyante ou malsaine. » (Circulaire du 30 juillet 1858.)

» Je recommande de nouveau, monsieur le préfet, cette question à votre sollicitude. Il importe au plus haut point que les écoles soient protégées autant que possible contre tout voisinage gênant, insalubre ou dangereux, cafés, auberges, marchés, abattoirs, etc., en un mot contre tout ce qui peut nuire à la santé, à la moralité et aux études des élèves.

» Vous avez le devoir, lorsqu'une commune veut créer une école ou déplacer un établissement déjà existant, de faire examiner et de rechercher vous-même si le local proposé convient à sa destination. Le décret du 7 octobre 1850 (articles 7 à 11) vous indique la marche à suivre en pareil cas et vous fournit les moyens d'assurer les conditions d'hygiène et de moralité nécessaires à tout établissement destiné à l'enfance. Je ne puis que vous engager à vous reporter à ses prescriptions.

» Lorsque des demandes d'autorisation d'ouverture de cabarets vous sont soumises, je vous prie de veiller tout spécialement à ce que le nouvel établissement ne puisse s'ouvrir auprès de l'école. Il serait même convenable que l'autorisation accordée précédemment fût retirée, si des plaintes motivées et sérieuses vous étaient adressées.

» Vous voudrez bien, monsieur le préfet, m'accuser réception de cette circulaire et prendre des mesures pour en assurer l'exécution.

» Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

» A. DE CUMONT. »

### ANNONCES JUDICIAIRES.

Voici l'arrêté de M. le Préfet concernant

les annonces judiciaires et le tarif d'insertion pour 1875 :

Nous, Préfet de Maine-et-Loire,

Vu le décret du 28 décembre 1870, portant que les annonces judiciaires seront, à l'avenir, insérées au choix des parties dans l'un des journaux publiés dans le département;

Vu le dernier paragraphe de l'article 23 du décret du 17 février 1852, toujours en vigueur, portant que le préfet réglera, chaque année, le tarif de l'impression de ces annonces;

Vu les instructions de M. le ministre de l'intérieur,

Arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Le prix d'insertion des annonces judiciaires dans les journaux du département est fixé, pour l'année 1875, à vingt centimes par ligne de trente-quatre lettres, caractère gaillarde, l'n pris pour type de justification, et à vingt-cinq centimes par ligne de quarante-cinq lettres et au-dessus.

Art. 2. Toutefois, et par exception, le tarif des insertions relatives aux jugements de faillites et aux convocations et délibérations de créanciers, est fixé à deux francs par chaque insertion faite suivant la formule usitée.

Art. 3. Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à quarante centimes. Ce prix sera réduit à trente-cinq centimes, en ce qui concerne les publications relatives aux faillites.

Art. 4. Le présent arrêté sera inséré au *Recueil des Actes administratifs*, et notifié aux journaux du département.

En préfecture, à Angers, le 5 janvier 1875.

Le Préfet, J. MERLET.

Certifié conforme par nous, secrétaire général, MONTAUBIN.

M. de Mun vient de faire, à Nantes, dans la salle des Beaux-Arts, une conférence en faveur de l'Œuvre des Cercles d'ouvriers.

M<sup>rs</sup> Fournier, ancien représentant du peuple, aujourd'hui évêque de Nantes, occupait la place d'honneur, ayant à sa droite M. le contre-amiral de Cornulier-Lucinière.

Dans cette conférence, le jeune et brillant officier a tout particulièrement insisté sur les périls sociaux dont nous sommes menacés, et avec un très-grand tact a su traiter ces matières délicates sans toucher à la question politique.

### LA FERMETURE DE LA CHASSE.

La chasse est fermée dans la Haute-Savoie depuis le 10 janvier; dans la Savoie et l'Isère, depuis le 15.

Elle sera fermée dimanche prochain, 31 janvier, dans soixante-douze départements au nombre desquels se trouvent les suivants: Charente, Charente-Inférieure, Cher, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne et Haute-Vienne;

Le 7 février, dans le Calvados, la Manche, la Meuse, l'Orne;

Le 9 février, dans les départements suivants: Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Oise, Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise.

Le reste de l'hiver semble devoir être clément, si l'on peut en croire un des pronostics les plus connus et les plus sûrs, au dire de nos paysans.

Donc, jeudi, vers deux heures, une foule d'ois sauvages, formant un grand trapèze ouvert, a passé sur Paris, se dirigeant vers le Nord.

Demandez aux connaisseurs, et ils vous diront que c'est l'indice d'une température excessivement douce.

## Faits divers.

### L'ARC-DE-TRIOMPHE DE L'ÉTOILE.

Les derniers vestiges de nos rapides désastres que la précipitation des événements fait déjà lointains achèvent de disparaître. L'Arc-de-Triomphe, que les obus de l'insurrection avaient meurtri, dépouille lentement l'enveloppe de planches qui couvrait depuis trois ans sa musculature de pierre. Les deux groupes qui décorent le côté ouest, et sont dus au ciseau du sculpteur Etex, viennent d'être rendus à la lumière.

Saluons donc avec joie ces deux emblèmes salutaires!

De tous les monuments admirables de

Paris, l'Arc-de-Triomphe est assurément un des plus riches en nobles souvenirs. C'est le plus colossal de tous les arcs qui existent, car il mesure quarante-cinq mètres de haut. Les trois autres que Paris possède sont loin d'atteindre les mêmes dimensions. Ce sont: la porte Saint-Denis, que la ville fit ériger à ses frais, en 1673, à l'occasion du passage du Rhin; la porte Saint-Martin, qui perpétue la mémoire de la conquête de la Franche-Comté, et celui du Carrousel, qui rappelle nos gloires militaires du commencement de ce siècle.

La France possède des monuments de même nature à Aix, Arles, Autun, Carpentras, Cavaillon, Saint-Chamas, Reims et Djimilah, en Algérie. Tous sont dus aux Romains, qui paraissent avoir imaginé ce genre d'édifice destiné à immortaliser par la pierre le fragile souvenir des conquêtes des peuples. Le plus ancien qu'ils aient érigé était celui de Rimini, dédié à Auguste, dont le nom fut également inscrit sur celui de Suze, qui se dressait au pied du mont Genis.

Les plus célèbres ensuite furent celui de Septime-Sévère qui se dressait au pied du Capitole, celui de Gallien, l'Arc d'Ancone, tout en marbre blanc, élevé, comme celui de Bénévent, en l'honneur de Trajan, l'Arc de Titus, édifié en souvenir du siège de Jérusalem, et dont la décoration est un fort curieux échantillon de la sculpture du temps, l'Arc de Constantin, où les victoires de l'empereur chrétien sur Maxence sont célébrées.

Ce dernier ne mesure que 16 mètres.

On voit combien notre monument de l'Étoile est plus grandiose. Quoi de plus admirable d'ailleurs que la position qu'il occupe au sommet de la colline qui sépare la grande Cité, par une nappe de verdure, du joli paysage des banlieues!

Vu de là, Paris, avec ses maisons blanches confondues dans la poussière lumineuse du couchant, apparaît, dans les soirs d'été, comme un troupeau immense étagé le long d'un site accidenté.

C'est quand le jour décline et lorsqu'il dessine sa silhouette fière sur l'horizon embrasé, que l'Arc-de-Triomphe apparaît dans toute sa splendeur aux citadins qui montent la longue avenue des Champs-Élysées, cherchant à la fois la fraîcheur de la promenade et un des plus riants spectacles du monde entier.

### LES SAUTERELLES.

Dans la Camargue (Bouches-du-Rhône), et spécialement aux îles des Saintes-Maries, on craint une invasion de sauterelles analogue à celle qui a ravagé l'Algérie il y a quelques années. On remarque partout des masses d'œufs dont l'éclosion produirait, si elle n'était pas empêchée, des nuées d'insectes dévorants.

Le maire d'Arles a convoqué une réunion de propriétaires à l'effet de s'entendre sur les mesures à prendre pour détruire ces œufs.

Le moyen le plus pratique sera, ou de les flamber, ou de les asperger avec un acide étendu d'eau.

Le moment est critique, il importe d'aviser.

Les journaux américains annoncent que, dans l'Etat du Kansas, les campagnes ont été ravagées entièrement par des sauterelles, comme l'Algérie l'a été en 1868. Les récoltes fourragères ayant été détruites comme les autres récoltes, l'horrible famine qui en est la suite sévit non-seulement sur la population, mais aussi sur les animaux domestiques, ou plutôt ceux-ci ont dû être abattus ou vendus.

Les Etats voisins ont ouvert des souscriptions pour venir au secours des malheureux habitants du Kansas; les souscriptions en nature ont pour but de leur donner du pain, des fourrages, des semences, tout ce qui leur manque pour s'abriter et pour reprendre leurs travaux de culture.

### Chronique Financière.

Les bruits qui avaient si fortement impressionné la Bourse ces jours derniers ont perdu leur importance, aussi n'a-t-elle pas fallu de grands efforts pour décider les vendeurs à se racheter. De là une hausse sensible sur les principales valeurs et obligations. Les Nantais, les Charentes et autres obligations de second ordre ont eu un marché très-actif. Les capitalistes commencent à reconnaître tout l'avantage qu'il y a à s'y intéresser. *Bertaux.*

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Salle de la Mairie.  
Dimanche 31 janvier 1875, à huit heures du soir,  
**CONCERT**  
Donné aux Souscripteurs  
par la  
**MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS**  
Avec le concours de  
PLUSIEURS ARTISTES et AMATEURS de la VILLE.  
Prochainement, nous donnerons le programme de ce concert.  
Les personnes qui désirent souscrire sont priées de se présenter au bureau de l'Echo Saumurois.

**Théâtre de Saumur.**  
Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.  
Lundi 25 janvier 1875,  
**MARTHA**  
OU LE MARCHÉ DE RICHMOND  
Opéra en quatre actes et six tableaux, musique de Flotow.  
Les principaux rôles seront tenus par MM. Géraizer, Chevalier, Dorlin, Mmes Bureau, Martelli et Savenay.  
Au troisième acte, M. Géraizer chantera la romance de l'Ame en peine, ajoutée par l'auteur à la partition de Martha.  
Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. ».

**LIBRAIRIE HACHETTE ET Co,**  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.  
Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.  
L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.  
Le 102<sup>e</sup> fascicule, TEN à THE, est en vente.

**RHUMATISMES, GOUTTE, SCIATIQUE**  
Il n'est pas de remède plus efficace contre les rhumatismes aigus ou chroniques, la goutte et ses dérivés, que l'**Elixir Anti-Rhumatismal** de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Un seul flacon suffit ordinairement pour obtenir une prompte guérison. 20 années de succès et nombreuses attestations. Prix : 40 fr. le flacon. Envoi contre un bon de poste.  
Dépôt dans les principales pharmacies.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIERE**  
Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étonnements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75 000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.  
M. le curé Comparet, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.  
Cure N° 47,422.  
EPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.  
Cure N° 76,448.  
Verdun, 16 janvier 1872.  
Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie.  
ERNEST CATTÉ.  
Musicien au 63<sup>e</sup> de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicer, rue Saint-Jean; M. CONDRAUD, épicer, place de la Bilange; et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**  
Départs de Saumur pour Poitiers :  
5 heures 50 minutes du matin.  
11 — — — — —  
6 — 10 — — du soir.  
Départs de Poitiers pour Saumur :  
5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 40 — — — —  
5 — 35 — — du soir.  
Tous ces trains sont omnibus.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JANVIER 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72..	62	10	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	687	50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	497	50	3
4 1/2 % jouiss. mars. . . . .	92	25	»	Crédit Mobilier . . . . .	426	25	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	685	»	5
4 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . . .	557	50	»	Société autrichienne. j. janv. . .	663	75	»
5 % Emprunt 1871 . . . . .	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	340	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Emprunt 1872 . . . . .	100	35	»	Est, jouissance nov. . . . .	520	»	»	Orléans . . . . .	396	75	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	221	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . .	888	75	1	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	391	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	469	»	3	Midi, jouissance juillet. . . . .	641	25	1	Est . . . . .	388	50	»
— 1865, 4 % . . . . .	477	50	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1095	»	2	Nord . . . . .	397	95	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	309	50	»	Orléans, jouissance octobre. . . .	892	50	»	Ouest . . . . .	289	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	275	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . .	575	»	»	Midi . . . . .	292	»	»
Banque de France, j. juillet. . . .	3835	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes. . . . .	272	75	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	562	50	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . .	560	»	»	Vendée . . . . .	345	50	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	470	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . .	57	50	»	Canal de Suez. . . . .	495	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . .	355	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. .	323	75	2				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	857	50	17								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**  
(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)  
9 — 01 — — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.  
4 — 13 — — — — — express.  
7 — 27 — — — — — omnibus.  
**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — — express.  
13 — 38 — — — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — — — omnibus.  
10 — 28 — — — — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43.

Etude de M<sup>r</sup> BOURDAIS, notaire à Gennevilliers.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.  
**LA FERME DE CHAPEAU**  
Située près le bourg de Gennevilliers, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, parc, jardins et terres labourables.  
Contenance totale : 41 hectares 14 ares 60 centiares.  
S'adresser à M<sup>r</sup> BOURDAIS. (46)

**A VENDRE**  
Pour entrer en jouissance de suite.  
**MAISON**  
Rue d'Orléans, anciennement occupée par M. Milon, libraire.  
S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**PAPIERS PEINTS**  
**A CÉDER**  
**MAISON DE DÉTAIL IMPORTANTE**  
A Angers, rue d'Alsace.  
CONDITIONS EXCEPTIONNELLES.  
Clientèle riche. — installation permettant un chiffre de plus de 125,000 francs.  
Prix de cession : de 12 à 15,000 francs, suivant la quantité de marchandises et de matériel.  
Facilités pour les paiements.  
Le cédant donnera son concours, si on le désire.  
Bourgeois, expert-comptable à Angers. (31)

**A VENDRE**  
**TRÈS-BEAU PLANT**  
DE  
**CHEVELUS ROUGES.**  
S'adresser à M. CHARBONNEAU-BALLET, rue de Bordeaux, 47.  
M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

Librairie E. Milon, rue d'Orléans, 46.  
**A LOUER PRÉSENTEMENT**  
**APPARTEMENT COMPLET**  
Au deuxième étage.

M<sup>r</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.  
**MALADIES CHRONIQUES**  
Vices du sang, Cancers de toute espèce, Epilepsies, Ulcères, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Goutte, Toux, Maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.  
On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le **Dr ROBBE**, médecin homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. — Par correspondance affranchie. (47)

**DRAGÉES MEYNET**  
EXTRAIT DE FOIE DE MORUE  
100 DRAGÉES, 3 fr.  
Plus efficaces que l'huile. Ni dégoût, ni renvois. CONSEILLÉES en toutes saisons. Expédit. Paris, pharmacie de l'Europe, rue d'Amsterdam, 31, Dépôt à Saumur : pharmacie Perdriau, pharmacie Billalz-Girault. (551)

**LA VELOUTINE**  
est une poudre de Ris spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
Ch. FAY, INVENTEUR.  
**POMMADE SATIN**  
Pour conserver aux mains la souplesse, la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid.  
9, rue de la Paix. — Paris.

**PRODUITS ALIMENTAIRES**  
Huile d'olive de Nice  
M. Félix Audenard, propriétaire à Nice, offre aux consommateurs ses huiles si estimées en France et à l'étranger. Expédition par 33, 25 et 20 litres, franco-gare de l'acheteur. Sur demande affranchie, envoi du Prix cour et des échantillons. Pour ces derniers, le port seul, par grande vitesse, sera à la charge du destinataire.  
**Liqueurs des Iles**  
Les liqueurs si renommées depuis longtemps de la venue Amphoux, St-Pierre (Martinique), ne se vendent que chez M. Legendre, entrepreneur de vins pour toute l'Europe, rue Plantureux, 34, à Bordeaux. Une caisse de 12 bouteilles assorties, au choix, 72 fr.

**MÉDICAMENTS D'HIVER**  
Goudron végétal LE GOURON  
Le savant professeur de la Faculté de médecine de Paris, le Dr Goudron, s'occupe au sujet de cette préparation : « Le Goudron Le Gouron, dit-il, représente, sans altération et sans perte, tous les principes et le conséquent toutes les qualités du goudron en nature. » (Com<sup>te</sup> Thérap., du Codex, 2<sup>e</sup> édit., p. 107, Paris, 1873.) Cette préparation est prescrite journellement, par nos célèbres médecins, dans les Bronchites, Catarrhes, Affections furonculaires, etc.  
**Migraine**  
On guérit instantanément cette pénible affection en prenant, dans un peu d'eau sucrée, ou non, un seul paquet de la Poudre de Guilmé, pharmacien; elle est recommandée par les meilleurs médecins, et se vend 2 fr. la boîte de dix doses, dans les bonnes pharmacies. Se délier des contrefaçons.

**GOVERNEMENT DU PÉROU**  
**DREYFUS FRÈRES & Co**  
DE PARIS  
21, BOULEVARD HAUSMANN  
Seuls Concessionnaires du  
**GUANO DU PÉROU**  
Loi du 11 novembre 1869  
et du  
**GUANO DISSOUS DU PÉROU**  
Convention du 13 avril 1874  
**DÉPÔTS EN FRANCE**  
Bordeaux, chez M. Adolphe BOULANGER, chez M. E. VINCENT.  
Brest, chez M. E. VINCENT.  
Clermont, chez MM. A.-G. BOYE et Co.  
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.  
Dunkerque, chez M. C. BOURDON et Co.  
Hâvre, chez M. E. FICQUET.  
Landerneau, chez M. E. VINCENT.  
La Rochelle, chez M. FAUSTIN ALB.  
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.  
Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et Co.  
Melun, chez M. LE BARRE.  
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.  
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et NANNET, MM. JAMONT et HUARD.

Un chef d'emballage et d'expédition d'une des principales maisons de la Champagne, dont la famille réside à Saumur, désire un emploi dans une maison de vins champagnisés. Bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

**Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE**  
JOURNAL FINANCIER (7<sup>e</sup> année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES  
LISTE OFFICIELLE DE TOUTS LES TIRAGES.  
Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.  
**4 fr. PAR AN** pour Paris et les départements.  
En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris.  
ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC. (255)

**CINQ FRANCS PAR MOIS**  
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION  
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.  
**CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL**  
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE  
DUFOUR, Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 100  
— Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25  
MICHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-8°. 440  
DARVILLE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-8°. 72  
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés. 40  
Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-8°. 40  
Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8°. 48  
Géographie. Dernière édition, par Matte-Brun fils, 5 volumes in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80  
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Nadal, 8 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90  
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-folio. 200  
LAROUSSE, Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, 15 volumes. 600  
(20 francs par mois.)  
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°. 200  
Dictionnaire français illustré, par Dupuy de Vogues, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100  
Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4°. 125  
Relié. 150  
Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par D'Orbigny; nouvelle édition considérablement augmentée, 23 vol. et 200 pl. color. en 3 vol. 440  
Arts complets, par Hougard-Mangé, 4 vol. in-4°, chromo. 600  
Arts pour tous, par C. Sauvageot, 15 vol. cartonnés. 500  
Décoration et ornementation, par Lédou, 125 planches. 125  
Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Berzelius, 7 vol. in-8°. 120  
PELOUZE et FRÉMY, Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. gr. in-8°. 120  
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 150  
Pantheon des Illustrations françaises au XIX<sup>e</sup> siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 100  
Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographies. 50  
Des Quatre-vingt. Grandes illustrations de G. Doré, 362 planches, 2 vol. gr. in-folio. 160  
DANTE, Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, in-folio, in-8°. 100  
— Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio, 60 planches. 100  
Les Jardins. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100  
Les grandes scènes, par Turgan, 10 vol. in-4°, avec gravures. 150

**CRÉDIT MUSICAL**  
Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.  
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.  
Envoi franco des Catalogues  
Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.